

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélarde-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 12 juillet 2021 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

| | | |
|------------------|-------------------------|--------------------------|
| M ^{mes} | Céline Avoine | Sainte-Perpétue |
| | Anne Caron | Saint-Damase-de-L'Islet |
| | Nathalie Chouinard | Saint-Omer |
| | Denise Deschênes | Saint-Cyrille-de-Lessard |
| MM. | Normand Caron | Saint-Jean-Port-Joli |
| | Hervé Dancause | Saint-Marcel |
| | Ghislain Deschênes | Saint-Aubert |
| | Benoît Dubé | Tourville |
| | Normand Dubé | Sainte-Louise |
| | René Laverdière | Saint-Adalbert |
| | Mario Leblanc | Saint-Pamphile |
| | Jean-François Pelletier | L'Islet |
| | Alphé Saint-Pierre | Sainte-Félicité |
| | André Simard | Saint-Roch-des-Aulnaies |

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8741-07-21 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 14 juin 2021
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Plan d'intervention des infrastructures routières locales : octroi de contrat
 - 5.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement N-208 de la municipalité de Saint-Adalbert
- 6- Transport de personnes
 - 6.1- Déclaration de compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli
 - 6.2- Transport collectif interrégional par autobus : octroi de contrat
 - 6.3- Demande de financement au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

- 7- Développement local et régional
 - 7.1- Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2021-2023
- 8- Sécurité incendie
 - 8.1- Entente intermunicipale en sécurité incendie
- 9- Développement économique
 - 9.1- Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR)
- 10- Désignations de la MRC de L'Islet
 - 10.1- Comité consultatif agricole
 - 10.2- Comité solutions en santé
- 11- Administration
 - 11.1- Rapport des dépenses autorisées du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021
 - 11.2- Ressources humaines
 - 11.2.1- Poste de conseiller(ère) en marketing Web
 - 11.2.2- Poste de conseiller(ère) à l'attraction de la main-d'œuvre
 - 11.2.3- Poste de conseiller(ère) aux entreprises en gestion des ressources humaines
 - 11.3- Mesure spéciale du MAMH en lien avec la COVID-19
- 12- Gestion des matières résiduelles
- 13- Évaluation municipale
- 14- Cour municipale
- 15- Compte rendu des comités
- 16- Seconde période de questions pour le public
- 17- Autres sujets
- 18- Prochaine rencontre
- 19- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 5.3- Travaux d'entretien prévus en 2021 dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet
- 17.1- Mesure d'aide au développement des places en services de garde éducatifs dans la MRC de L'Islet

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2021

8742-07-21

Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 14 juin 2021, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Plan d'intervention en infrastructures routières locales : octroi de contrat

| | | |
|------------|------------------------|---|
| 8743-07-21 | CONSIDÉRANT QUE | l'appel d'offres 03-2021 a été lancé par la MRC pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL); |
| | CONSIDÉRANT QUE | deux soumissionnaires ont déposé une offre à la date déterminée et que les deux soumissions sont conformes; |
| | CONSIDÉRANT QUE | conformément au devis d'appel d'offres, le comité de sélection recommande que le contrat soit alloué au soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final; |
| | CONSIDÉRANT QUE | la plus haute note obtenue est de 2,78 pour la firme Pluritec; |
| | CONSIDÉRANT | cette analyse, le comité de sélection recommande au conseil de la MRC d'octroyer le contrat à la firme Pluritec; |
| | CONSIDÉRANT QUE | la MRC soumettra pour approbation au ministère des Transports du Québec (MTQ) la soumission, incluant le plan de travail détaillé de la firme Pluritec; |
| | EN CONSÉQUENCE, | il est proposé par M ^{me} Anne Caron, appuyée par M ^{me} Céline Avoine et dûment résolu : <ul style="list-style-type: none">– que la MRC de L'Islet recommande au MTQ la soumission de la firme Pluritec comme services professionnels afin de procéder à l'élaboration d'un PIIRL;– que conditionnellement à l'acceptation du MTQ, la MRC de L'Islet octroie à la firme Pluritec le contrat portant sur l'élaboration d'un PIIRL pour un montant de 478 296,00 \$, incluant les taxes;– que tous les documents contenus au document d'appel d'offres 03-2021, incluant les annexes ainsi que la présente résolution, fassent foi du contrat entre les parties. |

5.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro N-208 de la municipalité de Saint-Adalbert

| | | |
|------------|------------------------|---|
| 8744-07-21 | CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Adalbert a adopté le règlement numéro N-208 modifiant le <i>Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de construction et de lotissement N-182</i> et le <i>Règlement de zonage N-184</i> ; |
| | CONSIDÉRANT QUE | le conseil de Saint-Adalbert considère important de modifier les limites de certaines zones et spécifiquement autoriser des usages dans d'autres zones afin de se conformer aux dispositions du <i>Schéma d'aménage-</i> |

ment et de développement révisé de remplacement (SADRR);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro N-208 respecte les objectifs du SADRR ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Normand Dubé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro N-208 de la municipalité de Saint-Adalbert. Le règlement respecte les objectifs du SADRR ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.3- Travaux d'entretien prévus en 2021 dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet

8745-07-21

CONSIDÉRANT QUE la demande de travaux d'entretien dans le cours d'eau suivant a été déposée afin d'améliorer l'écoulement normal des eaux;

| COURS D'EAU | MUNICIPALITÉ | LOTS | LONGUEUR |
|----------------|----------------------|---|----------|
| Chamard, br. 1 | Saint-Jean-Port-Joli | 6 278701 (Jean-Yves Bélanger) | 200 m |
| Chamard, br. 1 | Saint-Jean-Port-Joli | 5 836 416 (Ferme Caronette) | 200 m |
| Chamard, br. 1 | Saint-Jean-Port-Joli | 4 661 850 (Gervais Lessard) | 130 m |
| Chamard, br. 1 | Saint-Jean-Port-Joli | 3 872 330 (Jean-Claude Saint-Pierre) | 180 m |
| Chamard, br. 1 | Saint-Jean-Port-Joli | 3 872 332 (Bernard Duval) | 110 m |
| Chamard, br. 1 | Saint-Jean-Port-Joli | 3 872 333 (Ferme Vallée de Soleil, Michel Beausoleil) | 135 m |

CONSIDÉRANT QUE suite aux visites de terrain, il y a lieu d'intervenir dans ledit cours d'eau afin d'assurer un drainage suffisant des terres agricoles contiguës au cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la MRC de L'Islet a obtenu la compétence de la gestion de l'ensemble des cours d'eau sur son territoire et doit appliquer les principales dispositions qui encadrent les interventions sur les cours d'eau municipaux identifiés dans la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette loi, la MRC a donc l'obligation d'intervenir dans les cours d'eau municipaux, afin d'assurer l'écoulement normal des eaux et de les maintenir dans l'état requis par la loi, le règlement, les procès-verbaux ou les actes d'accord qui les régissent;

- CONSIDÉRANT QUE** les contribuables intéressés ont été ou seront rencontrés prochainement afin de discuter des travaux proposés par la MRC de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité concernée devra appuyer les travaux d'entretien de ce cours d'eau prévus par la MRC de L'Islet et devra acquitter les factures qui y seront associées;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil de la MRC doit décréter les travaux dans les cours d'eau par résolution;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet décrète les travaux d'entretien dans le cours d'eau mentionné sur le territoire de la MRC de L'Islet, sur une longueur d'environ 955 m afin de s'assurer de l'écoulement normal des eaux et qu'ils soient exécutés par la MRC de L'Islet.

6- TRANSPORT DE PERSONNES

6.1-Déclaration de compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli

- 8746-07-21 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté le 8 mars dernier une résolution d'intention n° 8683-03-21 marquant la volonté de déclarer sa compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a fait parvenir aux municipalités concernées, par courrier recommandé, une copie de la résolution n° 8683-03-21 accompagnée d'une lettre mentionnant le délai de réponse;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités concernées n'ont pas transmis à la MRC de L'Islet un document faisant mention de ressources humaines ou matérielles allouées au transport adapté;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet considère qu'aucune ressource ne doit faire l'objet d'une entente quant à son transfert;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a attendu le délai de 90 jours suivant l'envoi de la résolution d'intention n° 8683-03-21 avant de procéder à l'adoption de la compétence en matière de transport adapté;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu que la MRC de L'Islet déclare définitivement sa compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli.

6.2- Transport collectif interrégional par autobus : octroi de contrat

| | | |
|------------|------------------------|--|
| 8747-07-21 | CONSIDÉRANT QUE | la MRC de L'Islet souhaite continuer d'assurer son service de transport collectif interrégional en minibus reliant le sud et le nord du territoire ainsi que le pôle hors territoire de Montmagny; |
| | CONSIDÉRANT QU' | un appel d'offres a été lancé par la MRC pour l'opération d'un minibus pour le transport collectif interrégional; |
| | CONSIDÉRANT QUE | deux soumissionnaires ont déposé une offre à la date déterminée; |
| | CONSIDÉRANT QUE | le service de transport collectif interrégional de la MRC s'appuie en grande partie sur le soutien financier provenant du ministère des Transports du Québec (MTQ); |
| | EN CONSÉQUENCE, | il est proposé par M ^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Benoît Dubé et unanimement résolu que : <ul style="list-style-type: none">– la MRC de L'Islet octroie à Autobus Auger inc. le contrat d'opération d'un minibus pour le transport collectif interrégional en fonction de la soumission déposée le 5 juillet 2021 pour un montant de 717 467,63 \$, plus taxes;– le contrat soit d'une durée de 5 ans débutant le 29 novembre 2021;– l'octroi du contrat soit conditionnel au financement provenant du MTQ. |

6.3- Demande de financement au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

| | | |
|------------|------------------------|---|
| 8748-07-21 | CONSIDÉRANT QUE | la MRC de L'Islet souhaite développer son offre de transport afin de répondre aux besoins de mobilité de ses citoyens; |
| | CONSIDÉRANT QUE | le Fonds québécois d'initiatives sociales offre la possibilité d'obtenir un financement de 105 000 \$ pour la création de projets innovants en transport collectif; |
| | CONSIDÉRANT QUE | ce financement doit être utilisé avant février 2023; |
| | CONSIDÉRANT QUE | la MRC de L'Islet souhaite développer trois projets de transport collectif permettant de répondre aux attentes des citoyens et du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale; |
| | EN CONSÉQUENCE, | il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M ^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none">– de déposer une demande de financement au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale;– d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette demande et le protocole d'entente. |

7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1- Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2021-2023

- 8749-07-21 Il est proposé par M. Hervé Dancause, appuyé par M. Jean-François Pelletier et unanimement résolu :
- que la MRC de L'Islet soit signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre femmes et les hommes dans la Chaudière-Appalaches 2021-2023;
 - qu'elle contribue pour une valeur de 4 000 \$ en ressources humaines, soit 2 000 \$ par année pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023;
 - d'autoriser le préfet à signer l'entente et de désigner le directeur général à titre de représentant de la MRC à l'Entente.

8- SÉCURITÉ INCENDIE

8.1- Entente intermunicipale en sécurité incendie

- 8750-07-21
- CONSIDÉRANT QU'** une entente intermunicipale relie les municipalités quant aux conditions pour l'entraide lors d'intervention en incendie;
- CONSIDÉRANT QU'** une modification au paragraphe 5 doit être réalisée à cette entente;
- CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités défraient déjà à leur service incendie deux à trois heures pour des sorties en intervention, mais doivent facturer seulement une heure à la municipalité requérante, selon l'entente intermunicipale;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en sécurité incendie recommande que la compensation minimale soit de deux heures au taux prescrit à l'entente intermunicipale en sécurité incendie;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'entreprendre les démarches auprès des municipalités pour faire modifier l'entente intermunicipale en sécurité incendie.

9- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1- Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR)

Le directeur général dépose une correspondance du ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant le Plan d'intervention et d'affectation des ressources soumis par la MRC dans le cadre de la mise en place d'Accès entreprise Québec et confirmant qu'il répond aux exigences requises pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises du territoire de la MRC de L'Islet.

10- DÉSIGNATIONS DE LA MRC DE L'ISLET

10.1- Comité consultatif agricole

8751-07-21 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. André Simard que M^{me} Nathalie Chouinard soit nommée membre du comité consultatif agricole.

10.2- Comité solutions en santé

8752-07-21 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. André Simard que M^{me} Nathalie Chouinard soit nommée pour siéger au comité solutions en santé.

11- ADMINISTRATION

11.1- Rapport des dépenses autorisées du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

11.2- Ressources humaines

11.2.1- Poste de conseiller(ère) en marketing Web

8753-07-21 Il est proposé par M^{me} Anne Caron appuyée par M^{me} Céline Avoine et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M^{me} Rébecca Dubé au poste de conseillère en marketing Web.

11.2.2- Poste de conseiller(ère) à l'attraction de la main-d'œuvre

8754-07-21 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M^{me} Carolane April au poste de conseillère à l'attraction de la main-d'œuvre.

11.2.3- Poste de conseiller(ère) aux entreprises en gestion des ressources humaines

8755-07-21 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Normand Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Hugues Picard au poste de conseiller aux entreprises en gestion des ressources humaines.

11.3- Mesure spéciale du MAMH en lien avec la COVID-19

8756-07-21 Il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M. Normand Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'investissement pour les projets informatiques et technologiques ainsi que la mise à niveau du système d'archivage, tel que présenté, et d'autoriser la direction générale à effectuer ces investissements.

12- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

13- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

15- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Madame Anne Caron fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité de sécurité publique ainsi que celle du comité de sécurité incendie.

Madame Céline Avoine fait part aux membres du conseil de la première rencontre du comité régional de la démarche regroupée des municipalités pour l'élaboration des plans d'action des municipalités amies des aînés.

16- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

17- AUTRES SUJETS

17.1- Mesure d'aide au développement des places en services de garde éducatifs dans la MRC de L'Islet

8757-07-21 Il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de réserver la somme de 60 000 \$ provenant du Fonds Essor Entreprises L'Islet pour la mise en place de la mesure d'aide au développement des places en services de garde éducatifs dans la MRC de L'Islet.

18- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 13 septembre 2021 à 19 h 30.

19- LEVÉE DE LA SESSION

8758-07-21 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 05.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.